

Rapport d'activité de la VEB : Résultats 2016 et perspectives

Certifié par **BDO**



1. Préambule

Pour nos clients du secteur public, la VEB veut être le partenaire par excellence en matière de gestion de l'énergie.

Nous sommes donc très attentifs à faire des achats efficacement et à décharger nos clients de tout souci en matière **de fourniture d'énergie**. Grâce à notre approche et à la facturation numérique, **nos clients** ont pu économiser 8,2 millions en 2015 et **9,8 millions en 2016**.



En outre, nous soutenons nos clients dans leur objectif **d'efficacité énergétique et nous les déchargeons de tout souci dans ce domaine également**. Nous nous chargeons de l'achat optimal de services et, avec ses clients, la VEB concrétise son rôle de régie, de A à Z. Nous assurons un partenariat expert lors du déploiement de projets d'efficacité énergétique. En septembre 2016, la phase d'économie **du contrat de performance énergétique** a été lancée à l'OPZC Rekem : nous sommes partis pour **une économie de 22 % pour le gaz naturel et de 14 % pour l'électricité**.

général a.i.

À l'époque des « *big data* », nous trouvons qu'une part importante des services que nous offrons consiste à mettre à disposition des données, ainsi que des analyses et comparaisons correspondantes. En 2016, la VEB a contribué à mettre sur pied l'**entrepôt de données Terra** et a déposé un premier exemple de rapport sous le sapin.

Il relève de notre mission et de notre stratégie de créer une valeur ajoutée maximale pour nos clients en matière de gestion de l'énergie, en les déchargeant au maximum selon le modèle du « **guichet unique** ». Nous voulons donc, à l'avenir, jouer un rôle dans l'approche de **gestion intégrale de l'énergie** : notamment en utilisant de nouvelles technologies telles que la gestion de la demande, la gestion de projets énergétiques complexes et les possibilités d'application des données de consommation dynamiques en ligne.

Outre la recherche constante d'échanges fructueux, de synergies entre les piliers actuels, nous nous demandons également, avec nos clients et nos partenaires, quels services complémentaires ils attendent encore de notre part. À côté des trois services existants, nous voulons lancer un quatrième pilier en 2017. Nous recherchons principalement ce quatrième pilier dans **les connaissances et le partage des connaissances**. Nous pensons que nous pouvons et devons jouer un rôle de facilitateur au sein du réseau de la VEB, le réseau de nos clients. Cela se concrétise par des ateliers, des séminaires, des groupes de réseaux, des présentations de *bonnes pratiques*, de lettres d'information personnalisées, etc.

Notre mission consiste également à montrer à notre entourage et à la société que les autorités se doivent de **montrer l'exemple**, avec un rôle pour la VEB en ce qui concerne l'énergie. Cela ne peut pas se faire dans l'ombre ; c'est pourquoi nous tenons à accorder beaucoup de soin à un marketing adapté, ainsi qu'à la communication de notre réseau et de la VEB. Enfin, nous voulons aussi être en permanence une organisation créative. Nous œuvrons à une culture et à l'élaboration concrète de l'autogestion. Nous devons persuader nos clients de notre valeur ajoutée, nos moyens financiers proviennent d'une rémunération couvrant les dépenses, nous sommes *réactifs et efficaces*, bref : nous sommes **un organisme public 2.0**.

Table des matières

1. Préambule	2
2. Fourniture d'énergie.....	4
a) Résultats	4
Clients	4
Économies réalisées	4
Se décharger de tout souci (gouvernance efficace)	6
b) L'avenir	8
Croissance de la clientèle	8
ICC sur mesure.....	8
Décharger de tout souci : toujours une longueur d'avance	8
3. Efficacité énergétique.....	9
a) Résultats	9
Plan d'action efficacité énergétique.....	9
Les contrats de performance énergétique (CPE).....	9
Développement des services énergétiques.....	10
b) L'avenir	10
Coopération avec le secteur des soins de santé	11
Plan d'action efficacité énergétique.....	11
4. Données énergétiques.....	11
a) Résultats	11
Qu'est-ce que TERRA ?	11
Notre projet pilote.....	12
b) L'avenir	13
5. Annexe : qu'est-ce que la VEB ?	15
a) Bref historique	15
b) Groupe cible de la VEB	15
c) En quoi la VEB se différencie-t-elle ?.....	16
Collègue et fournisseur.....	16
Décharger des soucis	16
Innovant.....	16
Coopération.....	17

2. Fourniture d'énergie

a) Résultats

Clients

La VEB a terminé l'année 2016 avec 113 clients, pour un total d'environ 12 000 points de raccordement. Il s'agit des clients des contrats-cadres de l'Agence « Wegen en Verkeer » (AWV - agence flamande des routes et des communications) et Het Facilitair Bedrijf (HFB - agence flamande de soutien aux institutions) d'une part, et de De Lijn (transports publics), ainsi que de quelques administrations locales, d'institutions de soins de santé et d'établissements scolaires, d'autre part. Les principaux clients sont l'Agence Wegen en Verkeer (AWV), De Lijn, l'UZ Leuven, la province d'Anvers, l'Université d'Anvers, Het Facilitair Bedrijf (HFB) et le VDAB. En 2016, le volume total acheté s'est élevé à environ 422 GWh pour l'électricité et 630 GWh pour le gaz naturel. Ceci correspond à un chiffre d'affaires d'environ 68,5 millions €.

Dans le courant de l'année 2016, des institutions fédérales sont notamment passées à la VEB, qui enregistre ainsi une croissance de 80 % à partir de 2017.

Économies réalisées

Prix : comparaison avec les contrats historiques

En 2016, la VEB a réalisé une économie de 6,1 millions d'euros sur un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros.

60 % de ce chiffre d'affaires sont dus à deux grandes décisions.

1. En juin 2014, l'AWV a résilié un contrat-cadre de 280 GWh d'électricité. Il portait surtout sur la consommation de l'AWV, mais aussi sur celle des Waterwegen en Zeekanaal (W&Z) (voies hydrauliques), de l'Université d'Anvers et de nombreux autres services publics. Presque tous les clients de ce contrat-cadre sont passés à la VEB.
2. En mars 2014, Het Facilitair Bedrijf (HFB) a résilié un contrat-cadre de 300 GWh de gaz naturel. Il portait surtout sur HFB, mais aussi sur le VDAB, le Bloso (équivalent flamand de l'Adeps) et de nombreux autres services publics. La plupart des clients de ce contrat-cadre sont passés à la VEB.

Les clients de la VEB issus de ces deux contrats importants représentent respectivement 66 % et 45 % de l'ensemble de ses clients pour l'électricité et le gaz pour l'année 2016.

Une connaissance détaillée des deux anciens contrats et des nouveaux contrats de la VEB permet de calculer la différence par contrat-cadre. Si ces clients de la VEB avaient conservé leur ancien contrat, ils auraient payé, en 2016, 2,7 millions d'euros de plus pour l'électricité (certificats verts compris) et 3,4 million d'euros de plus pour le gaz naturel¹. Pour la plupart des clients, ce montant doit encore être majoré de la TVA².

¹ Les résultats du passé ne constituent pas une garantie pour l'avenir.

² Sauf indication contraire, tous les prix mentionnés dans ce rapport d'activité s'entendent hors TVA.

Consommation 2016	AWV (électricité)	HFB Gaz naturel
Volume (GWh)	295,9	184,8
Prix de l'énergie ancien contrat (€/MWh)	44,2	22,2
Prix des certificats verts ancien contrat (€/MWh)	20,0	-
Prix de l'énergie nouveau contrat (€/MWh)	37,8	14,4
Prix des certificats verts nouveau contrat	19,9	-
ICC variable (€/MWh)	-	2,3
ICC fixe (€/MWh)	- -	0,1
Économie (€/MWh)	6,5	5,4
Économie (millions €)	1,9	1,0
Économie (%)	10 %	25 %

Tableau 1 Comparaison des tarifs actuels de la VEB et des contrats précédents

L'économie de 6,1 millions d'euros sur un chiffre d'affaires de 75 millions d'euros est beaucoup plus élevée que prévu. Cela est notamment dû à l'évolution à la baisse du marché. Sur ce volume, une économie annuelle moyenne comprise entre 3 et 4 millions d'euros semble plus réaliste.

Pour toute comparaison, il convient bien sûr de comparer des pommes avec des pommes. Les factures de la VEB sont totalement transparentes, avec une rémunération explicite des coûts et un prix explicite pour les certificats verts. Seule une comparaison globale est donc utile, les prestations sous-jacentes pouvant être différentes. De plus, tous les fournisseurs demandent une rémunération de leurs coûts, mais tous les fournisseurs ne le mentionnent pas sur la facture des clients de manière aussi explicite que la VEB.

Administration – Facturation

En analysant attentivement le processus de facturation et de paiement avec ses clients, puis en l'optimisant et en le numérisant, la VEB a pu réaliser une économie de plus de 3,5 millions d'euros. Lors de cet exercice de numérisation, 46 % de nos clients ont opté pour la facturation au format XML et 54 % d'entre eux pour la facturation au format PDF. Dans la facturation au format XML, les factures sont directement injectées dans la comptabilité du client.

La combinaison de ce processus optimisé de facturation et de paiement et du budget énergie a permis d'obtenir un très bon comportement en matière de paiement. Ainsi, après 21 mois de fourniture, seuls 1,5 % de tous les montants facturés sont impayés.

Le traitement³ d'une facture papier coûte 17,6 € contre 6,7 € pour une facture XML. L'établissement et l'envoi des factures papier et XML coûtent aussi de l'argent ; ces frais se retrouvent dans le prix de revient des fournisseurs et seront en définitive payés par le client, à savoir respectivement 11,1 € par facture pour le papier, et 4,7 € pour le format XML. Les 130 000 factures papier représentent donc un coût de 3,8 millions €. Les coûts de facturation de la VEB (en supposant qu'une facture PDF coûte autant qu'une facture papier) s'élèvent à 96 000 €. Les frais réels dépendront naturellement de la méthode de travail de l'expéditeur comme du destinataire.

Texte encadré 1 : Coûts du traitement papier par rapport à la facturation électronique

Se décharger de tout souci (gouvernance efficace)

Passer à la VEB

Les services publics qui se raccordent à la VEB ne doivent plus faire eux-mêmes un appel d'offres public : un processus lourd et complexe disparaît donc. De plus, la VEB accompagne ses clients lors de la migration afin de gérer les raccordements de façon structurée et logique. En novembre 2014, un contrat d'achat de gaz naturel et d'électricité a été conclu en 8 jours avec un CPAS, et ce dans le cadre de la loi sur les marchés publics.

Portail clients

Les clients retrouvent toutes leurs données de raccordement, de consommation et de facturation de manière centralisée sur le portail clients de la VEB. Le contact avec le service Clientèle se fait essentiellement aussi par le biais de ce portail, toutes les demandes pouvant y être introduites et suivies. Le client bénéficie d'une vue panoramique sur l'activité de ses départements en matière énergétique.

Facturation

Lors de la migration, la VEB incite ses clients à optimiser ou simplifier leur processus de facturation et d'approbation. Ainsi, la facturation s'effectue aujourd'hui surtout en fonction de la structure du client, soit par exemple : par province, par bâtiment ou infrastructure, ou le tout groupé, sur une seule facture par mois. Grâce à cette approche, le nombre de factures a diminué de 130 000 à 17 000 par an. Dans le même temps, la société mise sur la facturation électronique. Le but est d'atteindre une facturation intégralement au format XML. En 2016, cela a déjà été le cas pour 46 % des factures, les 54 % restants étant mis à disposition au format PDF sur le portail clients. La VEB est un précurseur au sein du Gouvernement flamand.

La VEB facture seulement lorsque toutes les données sont reçues et ne facture donc pas en fonction des données provisoires du gestionnaire de réseau ; de plus, la VEB effectue un nombre important de contrôles. La VEB utilise le principe de la qualité pour la rapidité : elle augmente ainsi l'efficacité pour elle-même et pour le client.

³ [Note : « facturer électroniquement au gouvernement ? »](#), équipe e-procurement de l'Administration

La VEB met bien entendu aussi toutes les données à disposition du client au travers de son portail clients, ce qui permet au client d'également effectuer lui-même des contrôles complémentaires. Enfin, la VEB met, gratuitement et sous forme numérique, à la disposition de ses clients et, dans un cadre plus large, du Gouvernement flamand, toutes ses données concernant la fourniture, le budget et la facturation.

Budget énergétique

L'établissement et l'adaptation du budget sont des processus importants pour tout service public. Autrefois, l'exercice s'avérait difficile pour l'énergie, car le budget combine de nombreuses données : la consommation, la température, le prix de l'énergie, les certificats verts, les coûts du transport et de la distribution, les taxes et généralement aussi la TVA. S'inspirant de son modèle de fourniture, la VEB a développé un modèle de budget. Ce modèle permet d'estimer le budget pour l'année suivante, d'une part, et de suivre le budget sur une base mensuelle, d'autre part.

1. Le prix de l'énergie, mais aussi le prix hors énergie et le volume sont évalués lors de l'estimation. Cela permet au client d'avoir un aperçu du processus, des composants et de l'impact de l'évolution de chaque composant sur le montant du budget. Plus de surprises désagréables donc, car même l'introduction de la taxe énergétique a été prévue.
2. Le suivi du budget se fait sur une base mensuelle. Cela permet à la VEB de tenir compte de la réalité (ce qui a effectivement été fourni et payé au cours de la période précédente) et des dernières prévisions en matière de prix de l'énergie pour la période suivante (en fonction des prix publiés sur le marché à long terme). En scindant le budget en prix et en volume, il est également possible d'analyser chaque modification du budget : par exemple, un hiver chaud, un prix du marché élevé, une hausse des tarifs de distribution ou la rénovation d'un bâtiment.

Le budget 2016 des clients a connu un excédent budgétaire limité, soit 3 %. La raison principale est le prix (de l'énergie) élevé auquel on s'attend, aussi bien pour le gaz naturel que pour l'électricité. La VEB se fonde sur une estimation prudente du prix de l'énergie, recourant pour ce faire au prix à long terme.

Texte encadré 2 : Exercice budgétaire 2016

Le modèle budgétaire est utile pour les clients actuels et futurs et pour le département Finances et Budget.

- Le client actuel peut analyser son budget parfaitement : quelle est ma situation actuelle, pourquoi y a-t-il des différences, où en serai-je à la fin de l'année en cours et quelles sont les perspectives pour l'an prochain ?
- Le département Finances et Budget reçoit les mêmes informations. La préparation du budget pour 2017 a également été résolue de manière générique : une possible hausse des tarifs du réseau de distribution, une adaptation du quota pour les certificats verts, etc.

b) L'avenir

Croissance de la clientèle

En 2017, la VEB enregistrera à nouveau une croissance importante grâce à la migration d'au moins 145 administrations locales représentant ensemble un volume estimé globalement à 660 GWh d'électricité et à 1 530 GWh de gaz naturel.

La VEB vise toujours à collaborer avec de grands groupes pour garantir une synergie maximale et pouvoir offrir un service personnalisé. Cela donne une coopération optimale avec un minimum de double emploi dans les services.

En 2017, la VEB s'attend à fournir un volume annuel d'environ 828 GWh d'électricité et 1 120 GWh de gaz naturel, soit environ 10 % du groupe cible total (voir « [Groupe cible](#) »). Ce qui signifie que la VEB vise une croissance globale de l'ordre de 1 948 GWh pour l'électricité et le gaz naturel pour le début 2017.

ICC sur mesure

En 2017, nous évoluons vers une rémunération couvrant les coûts sur mesure. Pour ce faire, nous tenons compte de vos besoins spécifiques en matière de services. Si ceux-ci sont limités, votre rémunération couvrant les coûts sera moins élevée. Si ceux-ci sont importants, votre rémunération couvrant les coûts sera alors quelque peu plus élevée. Sachez toutefois que nos valeurs de conformité au marché, de transparence et de couverture des coûts restent d'application et que nous aspirons à la standardisation la plus poussée possible dans tout ce que nous entreprenons. Nous garantissons donc une qualité maximale à un prix intéressant.

Décharger de tout souci : toujours une longueur d'avance

Groupe de discussion

En 2017, nous avons lancé un groupe de discussion. Nous voulons interroger des clients très liés avec nous sur de nouvelles fonctionnalités, leur manière de travailler, les améliorations à apporter à nos services, etc. Bref, des commentaires et un échange à propos de notre manière opérationnelle de travailler.

Dès le départ, nos services ont été conçus pour et avec les services publics. Les membres de notre comité directeur restent notre caisse de résonance en ce qui concerne les options ou les décisions stratégiques.

Outil de reprise : plus pratique et plus rapide

Nous travaillons à un système permettant d'encore simplifier les demandes et les traitements de reprises (déménagement, nouveaux points de raccordement, réouverture de points de raccordement). Nous avons récemment développé un outil spécifique pour les clients dont le patrimoine connaît de nombreux mouvements, comme les arrivées et les départs des locataires de sociétés de logement sociaux. Nous déployons un outil similaire pour tous les clients sur le portail clients.

3. Efficacité énergétique

a) Résultats

Plan d'action efficacité énergétique

Au printemps 2016, la VEB a déposé un projet de Plan d'action efficacité énergétique. Début juillet, le Gouvernement flamand a approuvé le Plan d'action. Ce plan incite à l'action : des moyens issus du Fonds climatique sont dégagés pour réaliser des projets d'efficacité énergétique ; d'autre part, ne rien faire est perceptible : le budget consacré à l'énergie diminuera.

Le Plan d'action s'inscrit dans un Plan climatique plus vaste du gouvernement flamand, dont le Département Environnement, Nature et Énergie est la locomotive. Outre l'efficacité énergétique, ce Plan comprend aussi un volet « Mobilité », tiré par Het Facilitair Bedrijf, et un volet « Comportement », tiré par le Département Chancellerie et Administration.

Début octobre, l'Agence flamande pour le personnel de la fonction publique (Agentschap voor Overheidspersoneel) a contribué à l'enquête sur les données de base pour les plans Efficacité énergétique et Mobilité. Avec les données de consommation que l'entité vérifie ou complète annuellement dans la base de données immobilière, celles-ci forment le point de départ pour étalonner les économies d'énergie ultérieures.

Pour atteindre les objectifs climatiques, la consommation d'énergie doit diminuer de 2,09 % chaque année à partir de 2017. Heureusement, les entités ne sont pas seules pour ce faire. Durant le quatrième trimestre 2016, la VEB a préparé l'appel de subsides : toutes les entités soumises au plan d'action peuvent déposer une proposition de projet en 2017 afin d'utiliser une partie des moyens libérés par le Fonds climatique.

Les contrats de performance énergétique (CPE)

En 2016, nous avons identifié 14 projets potentiels pour un contrat de performance énergétique. La phase d'économie d'énergie de notre projet pilote avec l'OPZC Rekem a débuté le 1er septembre. À l'université Anvers, nous sommes dans la phase d'adjudication, chez GO ! Le groupe d'écoles 16 d'Hasselt et la ville de Geel sont dans la phase d'étude préalable, à savoir la préparation du dossier technique pour le cahier des charges.

Que sont les CPE (Contrats de Performance énergétique) ?

Un CPE a pour but de réduire la consommation d'énergie de manière garantie et permanente. La société de services énergétiques (ESCO - Energy Services Company) investit dans des mesures permettant d'économiser l'énergie et s'engage à une obligation de résultat. Le client paie en fonction de l'économie réalisée. Aucune économie signifie aucune compensation pour les investissements consentis. La VEB apporte toutes les connaissances nécessaires (techniques, juridiques, gestion de projet) pour garantir le succès d'un tel projet.

Là où l'étude, la mise en œuvre et la maintenance sont traditionnellement réalisées par différentes parties, dans un CPE, une seule ESCO est responsable de toutes ces phases. Pendant la durée du contrat

– généralement 10 ans – en tant que demandeur, vous payez l'ESCO avec le budget que vous économisez grâce aux économies d'énergie réalisées. Il ne vous en coûte donc pas un euro de plus.

On ne met pas un projet CPE sur le marché en deux temps trois mouvements. Lorsque les services publics manquent de temps, de capacités ou de connaissances techniques, la VEB vient à la rescousse. Elle examine au cas par cas si un projet CPE peut être utile, elle rédige un dossier technique, lance l'appel d'offres sur le marché et assure un suivi complet du projet.

Projet à l'OPZC Rekem : premiers résultats

Le centre de soins compte 22 bâtiments et un total d'environ 46 000 m² de superficie brute utilisée. Chaque année, la facture énergétique s'élève à quelque 650 000 euros hors TVA.

L'ESCO a présenté un programme équilibré de mesures d'économies d'énergie et de production propre. Outre l'aménagement d'un réseau de chaleur à petite échelle, avec cogénération et pompe à chaleur, beaucoup d'anciennes installations de chauffage ont été remplacées par des installations plus performantes, l'accent étant mis sur l'isolation, le relampage et l'optimisation des systèmes de gestion des bâtiments.

Une économie annuelle de 20 % sur la consommation de gaz, et de 29 % et 16 % sur la consommation d'électricité en heures de pointe et en heures creuses respectivement, est garantie pendant la durée du contrat qui est de 9 ans. Pour réaliser cette économie, l'OPZC rémunère l'ESCO. Vu que cette rémunération est inférieure à l'économie sur la facture énergétique, l'OPZC enregistre directement une diminution de ses coûts énergétiques de plus de 10 %.

La phase d'économie d'énergie a commencé en septembre. Entre le 1er septembre 2016 et le 30 avril 2017 inclus, **2 073 MWh de gaz ont été économisés**, soit un bon **22 %**. Durant la même période, le centre de soins a épargné **200 MWh en électricité**, soit **14 %**. Pour l'électricité, les objectifs ne sont donc provisoirement pas atteints. Cela peut s'expliquer par le fait que la cogénération n'a été mise en route qu'en décembre, soit 3 mois après le début de la période d'économie.

Le bilan sera fait au 1er septembre 2017. Si l'ESCO s'écarte de plus de 10 % des économies convenues contractuellement, ils payeront des pénalités au centre de soins. Maintenant que la cogénération tourne à plein régime, il se pourrait bien que le retard soit résorbé.

Développement des services énergétiques

La VEB a aussi travaillé à la base juridique et technique des cahiers des charges concernant d'autres services énergétiques. Des projets pilotes ont été mis en œuvre autour de certains de ces services. Ainsi par exemple, nous avons fait faire une analyse de potentiel à Technopolis. À l'Opera Kunsthuis, nous avons examiné si un « EPC light », à savoir un mini-EPC comprenant un relampage, pourrait être intéressant.

b) L'avenir

La VEB a développé une vision claire pour décharger au maximum les clients en matière d'efficacité énergétique également dans des projets où la VEB assure un rôle de régie. La VEB assure la gestion du projet énergétique de A à Z, selon les besoins et les souhaits du client. Ici aussi, la VEB calcule une rémunération couvrant ses coûts.

Pour répondre à la demande, l'équipe Efficacité de la VEB a vu s'étendre ses compétences dans le domaine de la gestion de l'énergie, de la technique, de l'achat, des questions juridiques et financières, et ce en collaboration avec la société mère PMV.

Coopération avec le secteur des soins de santé

La VEB a cosigné [l'engagement climatique du secteur des soins de santé](#). À l'instar du Plan d'action efficacité énergétique pour l'administration centrale, le secteur veut épargner 2,09 % d'énergie chaque année. L'objectif est d'enregistrer des gains d'efficacité sur un patrimoine total de 6 700 bâtiments au cours des prochaines années. Pour atteindre cet objectif, la VEB a conclu un accord de coopération avec le VIPA (Fonds flamand d'infrastructures pour les matières liées aux personnes). Une structure de gestion de projet a été mise en place pour soutenir au maximum les couples de soins. Début avril 2017, le premier cahier des charges a été accordé pour 30 analyses de potentiel dans le secteur des soins de santé, aidé en cela par la VEB.

Plan d'action efficacité énergétique

L'appel à subsides dans le cadre du Plan d'action efficacité énergétique a entre-temps été lancé par la VEB. Un jury, sous la présidence de la VEB, étudie les propositions de projet, après quoi les subsides peuvent être octroyés.

Des services énergétiques supplémentaires sont développés, comme l'aide à des projets de panneaux solaires à grande échelle ou complexes ou à des projets d'efficacité pour des sociétés de logement sociaux.

4. Données énergétiques

a) Résultats

Qu'est-ce que TERRA ?

La plate-forme TERRA est une base de données qui comprend une compilation :

- Des données de base de tous les bâtiments, infrastructures et parcelles utilisés par le secteur public en Région flamande.
- Des données relatives à l'énergie issues de différentes sources.

La plate-forme est une construction technique qui permet de relier et d'analyser toutes ces données dispersées dans un grand nombre de sources et de parties originales.

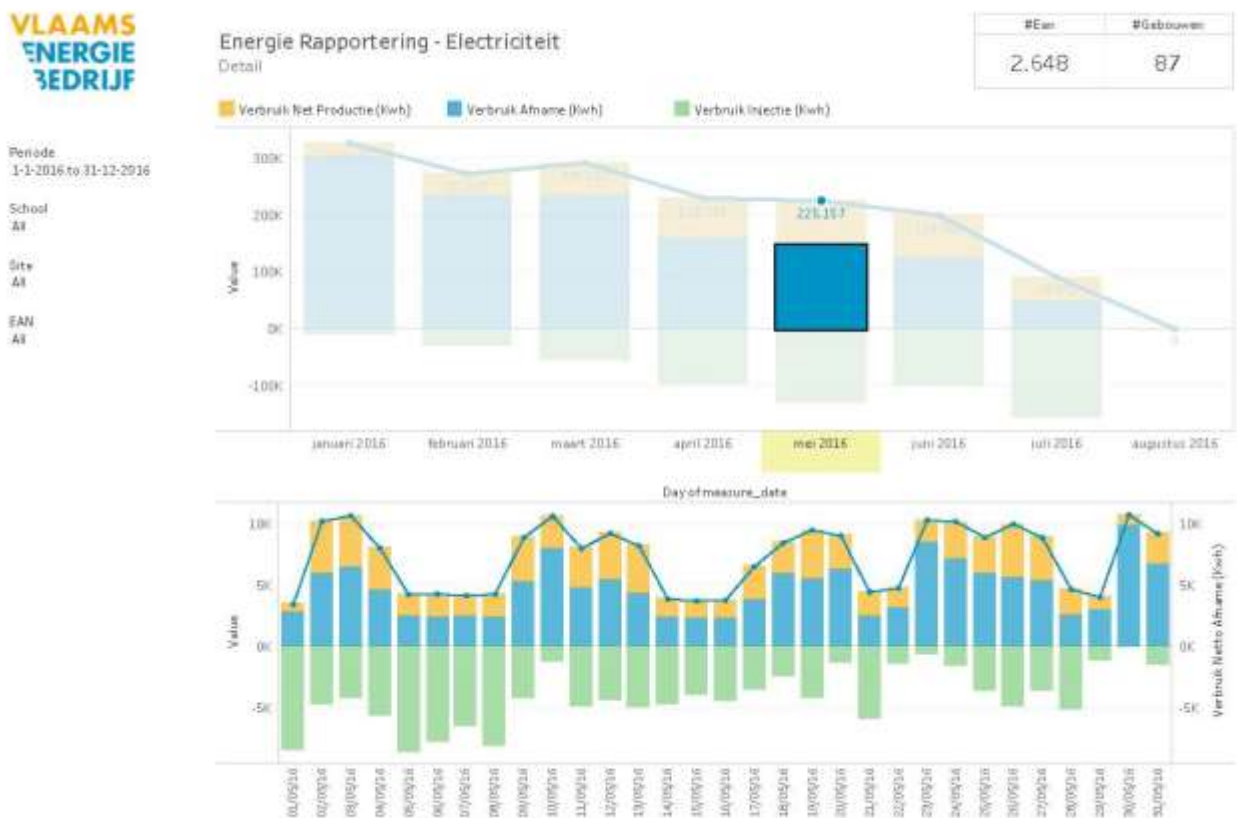
TERRA nous permet d'extraire des rapports étayant les politiques qui ouvrent la voie à des actions concrètes afin de diminuer la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ du Gouvernement flamand au sens large.

Le rapport récapitulatif et l'analyse approfondie permettent aux responsables politiques et aux gestionnaires de bâtiment d'identifier les mesures d'économies d'énergie nécessaires, de quantifier les résultats obtenus et, par conséquent, d'évaluer les mesures prises. En comparant avec des bâtiments similaires (analyse comparative), ils peuvent voir quelle partie de leur patrimoine a le plus besoin d'investissements énergétiques. Les économies (d'énergie) réalisées peuvent également être mieux suivies.

Notre projet pilote

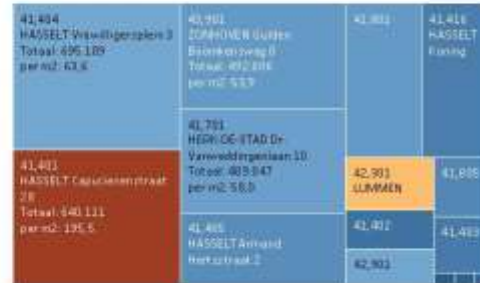
Avec les fonds obtenus par le biais de « Vlaanderen Radicaal Digitaal » en juillet 2015, un projet pilote a été réalisé selon le calendrier et une première phase se terminera d'ici au troisième trimestre 2017. Le projet pilote et la première phase de développement ont apporté beaucoup de données à la plate-forme, comme les données de consommation pour le gaz et l'électricité, une liaison avec la banque de données EPC et une liaison avec la base de données immobilières.

Grâce à la première phase du projet, il sera possible, à partir du troisième trimestre 2017, d'étayer la politique d'économie d'énergie pour les bâtiments du gouvernement central flamand par des données brutes. Vous voyez ci-dessous un exemple de rapport qui a déjà été développé au cours du projet pilote.

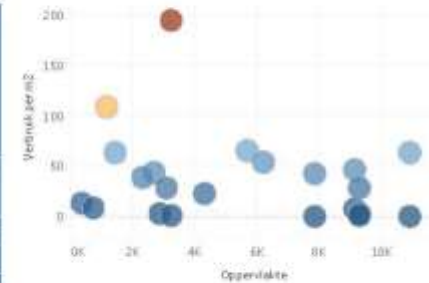


Energie Rapportering - Aardgas
Overzicht

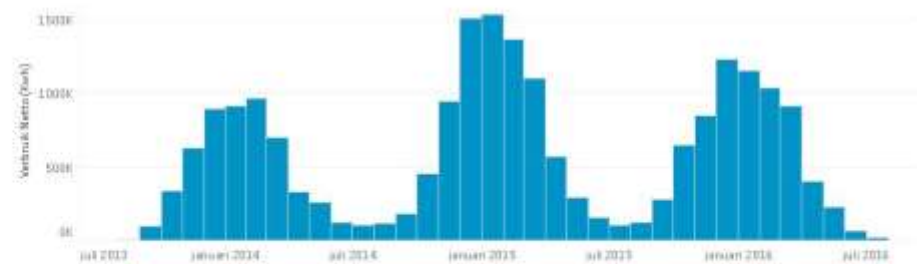
Verbruik per Location



verbruik vs Opperte



Historiek



Ainsi, à l'aide des données provenant de la plate-forme TERRA, il sera notamment possible de rechercher de manière proactive les bâtiments et les sites ayant un potentiel pour des mesures énergétiques. D'autres exemples de rapports disponibles sont un soutien lors d'investissements dans des panneaux solaires ou le rapport concernant les coûts énergétiques économisés après avoir pris des mesures énergétiques.

La plate-forme TERRA est d'ores et déjà activement utilisée pour suivre les économies réalisées dans le cadre du Plan d'action efficacité énergétique du gouvernement flamand. Elle permet donc aussi au gouvernement d'informer le citoyen des économies (d'énergie) réalisées.

b) L'avenir

Nous avons appris que pour un rapport orienté vers l'action, il faut disposer des données de consommation, mais aussi de données concernant (une modification dans) les conditions. La consommation d'une organisation qui a inauguré un nouveau bâtiment ne peut par exemple pas être comparée de manière linéaire avec une période précédente. Nous appelons aussi ces données contextuelles des indicateurs de performance.

Il est également apparu que de nombreuses organisations au sein du gouvernement flamand ont besoin de rapports, chacune ayant ses propres besoins. Les responsables politiques des différents domaines ont en effet (chacun séparément) un autre point de vue que les gestionnaires d'immeubles individuels ou les organisations coordinatrices.

Nous voulons utiliser ces leçons pour apporter à la plate-forme des données supplémentaires et des rapports personnalisés pour les organisations. Cela doit mener à des impulsions concrètes pour faire baisser les émissions et la consommation d'énergie des organisations, d'une part, et pour aider les entreprises à cet égard, d'autre part. Cela doit également permettre aux responsables politiques de conduire, mesurer et évaluer la politique.

En 2017 et en 2018, nous travaillerons donc dans un premier temps à élargir le rapport politique à différents niveaux et pour différents secteurs politiques. Nous ouvrirons le dialogue dans les secteurs des administrations locales, des CPAS, du bien-être, de la santé publique et de la famille, ainsi que de l'enseignement, avec les différents acteurs (responsables politiques, organisations coordinatrices, entités individuelles) à propos des rapports nécessaires qu'ils peuvent utiliser pour contribuer à atteindre les objectifs climatiques européens.

Nous continuerons en outre à collecter les données requises pour établir des rapports corrects et énergiques. Nous misons donc sur l'amélioration de la qualité des données des sources existantes et nous ferons appel à une série de sources supplémentaires. Les principales d'entre elles sont l'eau, le mazout et les indicateurs de performance. Ces informations supplémentaires permettront de comparer sérieusement les entités entre elles et de mieux identifier les actions potentielles.

Nous sommes déjà convaincus qu'une centralisation de toutes les données énergétiques est une étape nécessaire dans le cadre d'une politique énergétique orientée vers l'action. Vu ses engagements internationaux, avec un investissement dans une telle base de données pour le patrimoine public, le Gouvernement flamand joint donc le geste à la parole.

*« Le principe de base : une gestion dynamique et innovante
de l'énergie,*

La clé : notre expertise et les données,

L'objectif : décharger des soucis, efficacité et durabilité »

5. Annexe : qu'est-ce que la VEB ?

a) Bref historique

La VEB a été créée en 2012 par le Gouvernement flamand en tant qu'agence externe indépendante de droit privé (AEI). Elle occupe une place centrale entre le gouvernement consommateur d'énergie (et tous les services qui s'y rattachent) et le marché privé des prestataires de services.

Dès le début, l'objectif a été de diminuer le coût élevé de l'énergie du gouvernement flamand au sens large. À l'origine, outre la fourniture d'énergie et l'efficacité énergétique, la VEB avait aussi un volet d'investissement pour les énergies renouvelables. À la suite de l'accord de gouvernement flamand de 2014, cette tâche a été mise de côté. Tous les investissements ont été logiquement regroupés dans la nouvelle organisation-mère, la Participatiemaatschappij Vlaanderen.

Dans le cadre de ses activités de fourniture, différentes adjudications ont été accordées en 2014 pour la constitution d'un système de gestion de la clientèle et pour l'achat d'énergie, et différents contrats de fourniture ont été signés.

À l'automne 2014, tout était prêt pour des fournitures à partir du 1er janvier 2015. La VEB a entamé la nouvelle année avec 16 collaborateurs, 57 clients et un nouveau site Internet. Au début 2016, l'entreprise comptait déjà 79 clients.

Dans le même temps, nous avons travaillé à la préparation du premier grand projet d'efficacité énergétique. Le 26 octobre 2015, l'OPZC Rekem et Cofely Services ont signé le premier contrat de maintenance et de performances énergétiques.

En 2015 toujours, le projet Terra a été mis sur les rails : une coopération entre différents organismes publics visant à relier des sources originales avec les données patrimoniales et énergétiques.

b) Groupe cible de la VEB

Le groupe cible de la VEB est le Gouvernement flamand et le Gouvernement fédéral au sens large, ainsi que les administrations locales. Ce groupe cible se retrouve en grande partie dans la liste « unités du secteur public »⁴ : il s'agit d'institutions et d'organisations financées directement ou indirectement, en grande partie ou intégralement, par le gouvernement. Nous prenons comme critère tous les services publics qui sont concernés par la loi sur les marchés publics.

Il existe peu de données centrales concernant la consommation d'énergie ou les coûts énergétiques totaux de ce groupe cible. La VEB a estimé la consommation totale du Gouvernement flamand⁵ à 3 300 GWh d'électricité, 6 000 GWh de gaz naturel et 1 000 GWh en combustibles liquides (principalement pour la mobilité et le chauffage de bâtiments). Ces chiffres ont été vérifiés et affinés en fonction des informations du bilan énergétique de la Région flamande (Energiebalans Vlaanderen)⁶. Ceci correspond à

⁴ Liste « unités du secteur public », Banque nationale de Belgique, 30 septembre 2014

⁵ Note « Consommation d'énergie du Gouvernement flamand », VEB, 27 mars 2015

⁶ [Note « Bilan énergétique de la Région flamande 1990 - 2013 », VITO, septembre 2014](#)

un budget d'environ 700 millions € par an. En tant que fournisseur et avec le projet Terra, la VEB va continuer à affiner ces données.

Compte tenu des contrats de fourniture actuels, la VEB a fourni 10 % du groupe cible total en 2016. Il existe donc encore un potentiel de croissance important.

c) En quoi la VEB se différencie-t-elle ?

Collègue et fournisseur

En tant qu'agence du Gouvernement flamand, la VEB remplit le rôle de centrale d'achat et de prestataire de services pour d'autres services publics. Une double relation naît ainsi entre la VEB et les services dont elle assure la fourniture : celle de client/fournisseur et celle de collègue/partenaire. Dans la première relation, la VEB demande à ses clients d'être exigeants pour pouvoir élever sa prestation de services au plus haut niveau. Dans la deuxième relation, la coopération est centrale, et son ouverture, la transparence et la réflexion constructive s'imposent d'elles-mêmes. Le but sera toujours de réduire le coût de l'énergie, et non de générer des bénéfices.

Décharger des soucis

Qu'il s'agisse de la fourniture d'énergie, de projets d'efficacité énergétique ou de données énergétiques, la VEB cherche toujours à réduire la charge de travail du client tout en augmentant l'efficacité. Car il s'agit en fin de compte aussi d'une partie des coûts totaux liés à l'énergie. Nous ne pensons pas que chaque service public doive être un expert en énergie. Nous déchargeons nos clients où nous le pouvons.

Innovant

Centrale d'achat

Le concept de centrale d'achat⁷ tel que le définit la loi sur les marchés publics correspond au fournisseur dans le décret flamand sur l'énergie⁸. La VEB est la première centrale d'achat (en cette qualité juridique) en Région flamande. En fonctionnant ainsi, tous les clients de la VEB se conforment à la loi sur les marchés publics, sans devoir lancer eux-mêmes une adjudication publique sur le marché. Pour l'efficacité énergétique aussi, les clients sont exonérés des adjudications vu que la VEB fait office de centrale d'achat ou de commande.

Le décret constitutif⁹ de la VEB ne prévoit aucune exclusivité concernant la fourniture d'électricité et de gaz naturel au Gouvernement flamand. En outre, la VEB ne veut pas perturber le marché : elle fournit uniquement de l'électricité et du gaz naturel aux services publics, pas à d'autres consommateurs (privés). Enfin, la VEB achète son énergie par le biais d'adjudications publiques auxquelles tous les acteurs du marché peuvent participer.

⁷ Article 2.4° de la loi du 15 juin 2006

⁸ Décret portant sur les dispositions générales en matière de politique énergétique du 8 mai 2009

⁹ Décret du 15 juillet 2011 autorisant la création de l'agence indépendante externe de droit privé NV VEB

Modèle d'achat

Le marché belge de l'électricité se compose de deux segments : un marché Endex à long terme (avec des prix « forward ») et un marché Belpex à court terme (avec des prix « spot »). Le marché Endex pour la Belgique est toutefois peu liquide et propose uniquement un indice « baseload », alors que le gouvernement a surtout besoin d'un indice qui reflète les heures de travail : un indice de pointe. Le marché à court terme Belpex existe depuis 2007 ; après les intégrations européennes successives, il est devenu très représentatif, stable et fiable. Un nombre croissant de fournisseurs et de sociétés, dont Infrabel, utilisent déjà Belpex. Pour le gaz naturel, le hub néerlandais TTF existe depuis longtemps déjà et traite de très gros volumes. L'indice TTF est utilisé depuis des années en Belgique comme étant un reflet fiable du marché vu que le marché néerlandais du gaz naturel est beaucoup plus important et ouvert que le marché belge.

La flexibilité est une considération importante pour la VEB quand il s'agit de choisir le marché à court terme, à savoir Belpex pour l'électricité et TTF pour le gaz naturel. Principaux avantages : les contrats de fourniture entre la VEB et ses clients ne prévoient aucune restriction ni amendes par rapport aux volumes, au nombre de raccordements ou à la durée. Les prix de ces marchés de gros sont intégralement répercutés, de manière transparente, sur le client.

Minicompétition

La VEB achète ses certificats verts via une minicompétition mensuelle avec différents fournisseurs. Cela permet à la VEB d'obtenir un faible prix pour ses clients. Un modèle de minicompétition est envisagé entre les fournisseurs de services énergétiques pour les services d'efficacité énergétique également. Une telle minicompétition peut aller relativement vite : les fournisseurs de services énergétiques qui sont sélectionnés après l'adjudication font chaque fois leur offre avec un plan d'approche.

Action centrale

À la VEB, tout va dans le sens des économies d'énergie garanties. Dans un contrat de performance énergétique, l'ESCO n'est pas en soi sous contrat pour la prestation de services ou les installations, mais pour le résultat : l'économie d'énergie prévue doit être réalisée.

Coopération

La coopération est au cœur de l'action de la VEB. De nombreux services publics sont représentés dans le comité directeur de la VEB : Het Facilitair Bedrijf, l'Agence Wegen en Verkeer, De Lijn, GO!, le VDAB, la KU Leuven, l'Association flamande des sociétés de logements sociaux, la province d'Anvers, l'Enseignement catholique flamand, l'Association des villes et des communes flamandes et le Woonhaven Antwerpen. Le comité directeur fait essentiellement office de caisse de résonance lors des principales décisions pour que les services fournis par la VEB soient parfaitement adaptés au Gouvernement flamand.

Outre la coopération intense avec les organisations mentionnées ci-dessus, divers autres services publics sont eux aussi régulièrement orientés ou conseillés, comme l'EWI, la VEA, la division LNE et bien d'autres encore. La force du projet de banque de données Terra réside donc dans la coopération entre différents gestionnaires de données par-delà les différents domaines politiques.



Pour la facturation (numérique), la VEB a conclu un accord avec le département Finances et Budget concernant son application Orafin, et avec le niveau fédéral pour la facturation au format XML.

Fin 2014, la VEB a reçu le prix Egov pour la bonne coopération avec d'autres services publics.

*« Le principe de base : une gestion dynamique et innovante
de l'énergie,*

La clé : notre expertise et les données,

L'objectif : décharger des soucis, efficacité et durabilité »